écrite sur laquelle elle puisse compte aux intéressés du résultat

La Chambre donne acte à M. le Président des communications suivantes :

1° Lettre de la Chambre de commerce et d'industrie de Zagreb en Agram en Croatie annonçant une exposition de produits agricoles et forestiers qui s'ouvrira en cette ville du 15 août à fin septembre de cette année.

2° Lettre de M. le Maire de Roubaix donnant avis que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a accueilli la demande faite au nom de la Chambre de commerce pour obtenir l'ouverture de la Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts Industriels et du cabinet d'échantillons qui y est annexé, pendant 2 heures par jour au lieu de 2 heures.

Le Président, HENRY MATHON.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une explosion, rue Franklin. — Jeudi matin, vers onze heures et demie, une détonation formidable, semblable à un coup de canon, mettait en émoi les habitants de la rue Franklin. En un clin d'œil tout le monde fut dehors et on aperçut une épaisse fumée noire qui sortait des fenêtres du logement occupé par un vieillard de 69 ans, M. Désiré Vandersmerschaut; ce logement se trouve dans l'habitation portant le numéro 145. Un des voisins, M. Crommelinck, monta aussitôt à l'appartement où l'explosion s'était produite; la porte en était fermée intérieurement, il l'enfonça à coups de poing.

Un spectacle affreux s'offrit à ses yeux ; un mur qui séparait deux chambres occupées par M. Vandersmerschaut s'était écroulé ; tous les meubles étaient bouleversés ; sous un monceau de débris et au milieu d'un tas de paille fumante, il aperçut les pieds du vieillard ; le reste du corps était complètement enseveli sous les décombres. Il voulut l'attirer à lui, mais, à ce moment, la fumée redoubla et il faillit s'évanouir. M. Crommelinck n'eut que le temps de descendre.

Le courant d'air, occasionné par l'ouverture de la porte, activa le feu qui couvait dans la paille et bientôt toute la chambre fut remplie de flammes. Des voisins accoururent munis de seaux d'eau et l'on parvint à éteindre promptement le feu. C'est alors que le vieillard fut retiré des décombres ; il avait le corps couvert de brûlures, par endroits les chairs étaient pendantes ; seule la figure avait été épargnée. On lui donna des soins en attendant l'arrivée d'un docteur. M. Vandersmerschaut put à peine prononcer quelques mots, tels que : malheur ! malheur ! et il perdit connaissance.

Cet événement avait, comme l'on pense, causé une profonde émotion dans le quartier; l'agent Dubois, de service au boulevard de Beaurepaire, en avisa M. Cheuveau, commissaire de police, M. Vancostenoble étant absent; celui-ci fit transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu; son état est très grave et on désespère de le sauver.

On n'a pu jusqu'ici connaître les causes de cette explosion; certaines personnes ont prétendu que lorsque la détonation a eu lieu, une odeur de poudre s'est répandue dans la rue; mais cette version est controversée.

M. Chauveau a fait une perquisition domiciliaire qui n'a pas duré moins d'une heure et demie; on n'a trouvé trace d'aucun engin destructif; on en est donc réduit aux conjectures.

La force de la détonation a été telle que les fenêtres ont été arrachées de leurs gonds, les rideaux mis en lambeaux, le poêle brisé en mille pièces et le mobilier réduit en poussière. L'appartement offre un spectacle lamentable et on se figurerait en le voyant, qu'on se trouve en présence d'un coup de dynamite. Les vitres d'une habitation située en face, occupée par M. Flamencourt, ont également volé en éclats; toute la rue Franklin est jonchée de débris de verre.

Le blessé est un ancien mécanicien; il vivait seul depuis plusieurs mois dans cet appartement et était soutenu par un de ses fils, employé comme domestique chez un vétérinaire de Roubaix. Il est très-aimé dans le quartier et le terrible accident dont il a été victime a augmenté encore la sympathie que tout le monde lui témoignait. M. Vandersmerschaut était occupé depuis quelques jours à faire une épitaphe pour son fils récemment décédé ; il ne s'adonnait plus, à cause de son grand âge, qu'à de petites occupations de ce genre.

Nous apprenons à la dernière heure que l'état du blessé ne s'empire pas et que la fièvre n'a pas augmenté; les médecins n'auraient, paraît-il, pas perdu tout espoir.

L'enquête continue mais on doute qu'elle aboutisse à faire connaître les causes de cette explosion étrange.

L'immeuble, qui est la propriété de M. Wanin, est assuré par la Compagnie d'assurances la *France* ; le mobilier ne l'était pas.

La grève des rentreurs. — Les rentreurs en grève ont cru devoir exposer au public les motifs de la résolution qu'ils ont prise. Ils ont fait afficher, hier, un placard dont voici le texte que nous donnons à titre de document intéressant :

Pourquoi les rentreurs font-ils grève et pourquoi la font-ils en ce moment ?

« Telles sont les questions que se posent beaucoup de gens.

» Nous allons essayer d'y répondre.

» Les rentreurs font grève :

» 1° Parce que le trop plein existe dans leur corporation par la faute des patrons qui nous forçaient à faire des apprentis et pour occuper ce trop plein, il n'y a qu'un moyen, diminuer les heures de travail ;

» 2° Parce que les patrons ont fait des victimes au 1er mai et même avant et puis ensuite ils ont cherché en dessous mains des chefs rentreurs en leur offrant un salaire hors de proportion ;

» 3° Parce qu'ils ont doublé le nombre des apprentis depuis le 1er mai ;

» 4° Parce que leur mot d'ordre est : Sus aux syndicats et surtout au syndicat des rentreurs.

» 5° Parce qu'il y a un trop grand écart de salaire d'une maison à une autre ; c'est pour équilibrer cet écart que nous imposons un tarif unique, et ce tarif n'est pas exagéré, puisque, dans plusieurs maisons, il était à peu près établi avant la grève et même dépassé. C'est pour ces diverses raisons que nous avons décidé la grève générale.

» Depuis ce jour, les patrons luttent d'une façon désespérée ; ils mettent tout en œuvre : menaces, pression, renvoi.

» Ils emploient les moyens les plus vils, les procédés les plus barbares pour nous faire échouer ; ils n'hésitent pas à mettre sur le pavé des pères de famille, parce que leurs fils, leurs frères ou leurs neveux sont rentreurs grévistes ; les femmes, les enfants de ces derniers ne trouvent pas grâce devant leur colère ; pour eux tous les moyens sont bons, ils ont pris pour devise : *La fin justifie les moyens*.

» Qu'on ne vienne pas nous dire que nous ne sommes pas de bons Roubaisiens, que nous risquons de faire péricliter l'industrie locale. Hésitent-ils eux de faire fabriquer à Fourmies ou ailleurs et même transporter notre industrie à l'étranger, quand ils y trouvent leur profit.

» Sont-ils des bons roubaisiens les actionnaires de la richissime Compagnie du Nord qui, pour ne pas exproprier derrière la gare actuelle, s'en vont construire une gare annexe à l'extrémité de la ville, où le charroi supplémentaire coûte plus aux industriels que l'augmentation demandée par les rentreurs ?

» Sont-ils de bons roubaisiens les actionnaires des Compagnies houillères qui ont fait une hausse charbons qui coûtent plusieurs millions par an à la place de Roubaix ?

» Ces messieurs crient à l'abomination de la désolation, parceque les ouvriers réclament leur part de progrès, par une légère augmentation de salaire et quelques heures de repos en plus ; croient-ils que lorsque nous voyons leurs palais du Boulevard de Paris, il ne pénètre pas dans nos cœurs un sentiment de révolte ; quand nous voyons des fils de patrons dont le père où le grand-père étaient ouvriers payer un cheval de course 20.000 fr. et le revendre ensuite à bas prix, parceque dans un concours hippique il est arrivé trop tard d'une demi-longueur, ont ils le droit de nous taxer d'exagération et de s'étonner que nous nous unissons pour la défense de nos droits ?

» Dans leur orgueil mal placé, ces messieurs croient devoir faire la sourde oreille à nos réclamations et se refusent à reconnaître nos syndicats, il faudra pourtant bien qu'ils se rendent à l'évidence; la diffusion de l'instruction prépare le socialisme; aveugle est celui qui voudrait lui barrer le chemin.

» Quant à nous, forts de notre droit et de la justice de notre cause, nous continuerons la lutte jusqu'à ce que sat sfaction nous soit donnée, certains que l'opinion publique est avec nous.

» *La Commission des rentreurs.*

» Roubaix, le 4 juin 1891. »

» *N. B.* — Dimanche 14 juin 1891, une soirée bachique aura lieu au local de la société coopérative *La Paix*, boulevard de Belfort, pour venir en aide aux broyeurs de chaines et aux anciens rentreurs non syndiqués. »

— La situation ne s'est pas modifiée depuis hier ; on constate seulement que les rentreurs en grève circulent plus nombreux dans les rues.

Les rentreurs non syndiqués qui continuent à travailler sont, de la part des grévistes, l'objet de quolibets et d'intimidations : c'est ainsi que, devant certains établissements, les rentreurs qui sortaient des ateliers ont été applaudis, et qu'on leur a même offert des bouquets en guise de pla santerie. Mais il faut ajouter que, cette fois, les ouvriers résolus à travailler ne se laissent pas intimider.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — La société d'encouragement à l'art et à l'industrie vient d'ouvrir, avec l'aide et sous le patronage du ministère de l'instruction publique, un concours entre les élèves (hommes et femmes) des écoles de dessin de Beaux-Arts, d'Art décoratif et d'Art industriel.

L'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix est désignée pour être l'un des centres de composition.

Ce concours aura pour sujet une composition décorative susceptible de recevoir une application industrielle ;

Il comportera deux épreuves, savoir :

1° Une esquisse faite en huit heures, sur papier quart grand aigle, le 17 juin 1891.

2° Un rendu exécuté en quatre jours, sur papier grand aigle au plus, les 18, 19, 20 et 21 du même mois.

Les intéressés doivent s'adresser à M. l'administrateur de l'Ecole pour obtenir tous renseignements dont ils peuvent avoir besoin.

La commission de classement des chevaux a continué pendant la journée de jeudi, ses opérations sur le boulevard Gambetta.

Un incendie rue de Lille. — Jeudi à une heure de l'après-midi, un incendie s'est déclaré chez M. Camille Tiberghien, représentant de la maison Barbier et Zhende, de Reims; le feu a pris naissance au premier étage, dans une chambre occupée par la servante et a été communiqué par une fissure de la cheminée.

Le feu a couvé pendant quelques instants et ce n'est que vers une heure et demie que des ouvriers, qui se rendaient à leur travail, ont donné l'alarme ; c'est M. Louis Robbe qui est allé prévenir M. Tiberghien; les voisins sont aussitôt accourus et les pompiers du quartier, en compagnie de MM. Pelloni, fumiste, Sentier, Renaux, ont combattu énergiquement les flammes; il a suffi d'ailleurs de quelques seaux d'eau pour s'en rendre maître.

Le tocsin a sonné à l'église Saint-Martin et les pompiers sont partis, emmenant avec eux une pompe à vapeur et une pompe à bras ; mais celles-ci n'ont pas fonctionné, le feu étant déjà éteint lorsque les pompiers sont arrivés.

Les dégâts s'élèvent à environ 200 francs et consistent en vêtements et en détérioration de l'immeuble par suite de l'inondation de l'eau.

Un homme brûlé, rue Corneille. — Mercredi soir, un accident s'est produit dans l'établissement de MM. Cocheteux et Cie, teinturiers-apprêteurs, rue Corneille. Un ouvrier, M. Auguste Lepers, avait traîné sur une brouette, un cruchon d'acide phénique ; en voulant ôter le cruchon de la brouette, il le laissa glisser de ses mains.

Le liquide corrosif se répandit et M. Lepers en reçut des éclaboussures aux jambes et à la figure. Il n'a heureusement été que légèrement brûlé. Après un premier pansement, le blessé est retourné chez lui, rue du Fontenoy, cour Moreau.

Un accident rue du Pays — Un camionneur, M. Jules Voreux, passait mercredi soir, rue du Pays, avec un camion chargé de pièces de tissus, quand, par suite du mauvais état de pavage, la voiture reçut un choc; l'essieu se brisa, et les pièces de tissus roulèrent sur la chaussée. A ce moment passait un jeune garçon du hameau du Gauquier, à Wattrelos, Gustave Bayart ; il fut renversé et reçut sur tout le corps des contusions multiples, et à la jambe droite une blessure assez grave. Après avoir reçu des soins dans une pharmacie de la rue de la Fosse aux-Chênes, il a pu être reconduit en voiture chez lui.

Une arrestation, rue de la Perche. — La police de la sûreté a arrêté, jeudi matin, un tisserand d'une soixantaine d'années, Victor Verbruggen, de la rue de la Perche, Fort Sion, pour outrage public à la pudeur.

Un vol, rue du Grand-Chemin. — Pendant que M. Renard, habitant la rue du Grand-Chemin, se trouvait dans une chambre voisine de son magasin, un gamin du nom de Léon Catoire pénétra chez lui, et, ne se croyant pas surveillé, ouvrit le tiroir du comptoir et y puisa à pleines mains. M. Renard sortit tout à coup de sa retraite et pinça le jeune voleur en flagrant délit : il l'a remis entre les mains de la police.

Un forcené. — Dans la nuit de mercredi à jeudi une jeune fille de la rue Vancanson venait chercher du secours au poste de police pour une personne malade. Un agent courut chercher un médecin, mais, au moment où il sonnait, un individu nommé Jean Laurier arriva et se mit à l'insulter grossièrement.

L'agent croyant avoir affaire à un ivrogne ne répliqua pas; mais Laurier se jeta furieux sur lui et le bourra de coups de pied et de poing. On fut obligé pour se rendre maître de ce forcené qui ne parlait de rien moins que de massacrer le malheureux agent, de lui mettre les menottes et de le traîner jusqu'au dépôt de sûreté.

Une bagarre rue Voltaire. — Elle est survenue à propos d'une discussion entre deux frères, garçons brasseurs, dans l'estaminet Pottier, rue Voltaire. On s'est cogné ferme. Pendant la bagarre tous les verres ont été mis en morceaux. Procès-verbal a été dressé.

Une rixe, dont les motifs sont inconnus, a éclaté, mercredi soir, dans la rue Magenta, entre un ouvrier frappeur, Alfred Vanlaeck et un de ses camarades Louis Hoffman, de la rue des Longues-Haies. Les coups pleuvaient drus comme grêle et il fallut l'intervention de la police pour mettre fin à la scène. Plus de 200 personnes étaient rassemblées à cet endroit.

Au tribunal de simple police. — L'audience du 4 juin est présidée par M. Pannier. M. le commissaire Martin remplit les fonctions d'officier du ministère public.

De légères amendes sont infligées à des contrevenants, pour défaut de balayage, pour avoir tenu des jeux de hasard; à des tapageurs et insulteurs, à des cabaretiers et des consommateurs attardés — l'habituel fretin de la simple police.

Voici une scène qui s'est passée entre flamands, à Croix. Un sieur D... est inculpé d'avoir injurié et frappé un « com'rade » : il répond au magistrat :

— Ze me rappelle pas, mocheu, avoir insulteie ni frappeie...

Le plaignant arrive qui déclare ne pas comprendre le français :

— Combien avez-vous reçu de coups ? demande M. le Président.

— Ze les ai pas comptés ! répond l'autre. Et le public de rire.

Finalement, il s'explique avec volubilité dans sa langue maternelle, à un interprète de bonne volonté. Un second témoin, également flamand, déclare avoir vu D... « donner un calotte. » En conséquence D..., qui ajoute n'avoir jamais été « nur'var depuis onze ans qu'il est en France, » est condamné à une amende représentant trois journées de travail.

Un franc d'amende également à un colporteur qui a vendu des chansons sans autorisation ; même peine au sieur T... pour avoir circulé sans bascule, avec du charbon; à un belge qui n'a pas fait sa déclaration d'étranger et qui ne paraît pas comprendre du tout pourquoi la justice le traduit à sa barre; à des cabaretiers qui ont laissé faire de la musique et danser dans leur établissement, etc. Deux francs d'amende à des logeurs qui n'ont pas pris les noms de leurs locataires d'occasion.

Le tribunal condamne à 5 francs d'amende et à 24 heures de prison une trop volage fille d'Eve, pour un fait que la morale réprouve ; c'est sa sixième condamnation depuis six mois. Mais cette jeune personne est dépassée par une concurrente, « pécheresse endurcie » comme dit M. le président Pannier, qui a subi vingt et une condamnations pour des faits sur lesquels on nous permettra de ne pas insister; cette dernière dame, de nouveau prévenue de deux infractions au règlement des mœurs, s'entend condamner à 10 francs d'amende et à deux jours de prison.

Une journée de travail et six francs d'amende à un quidam poursuivi pour tapage injurieux et violences légères.

A noter cet acquittement : une femme de Croix avait parlé on ne peut plus... vertement à un surveillant de l'usine Holden qui avait fait chasser son mari ; le tribunal, considérant *comme une provocation les agissements dudit surveillant*, a acquitté la prévenue.

A noter, maintenant, cette condamnation : une jeune fille entre en qualité de servante chez M. W..., cafetier, munie d'un certificat de la mairie. Croyant avoir perdu cette pièce, elle s'en munit d'un second. Aujourd'hui, la servante et son patron comparaissent devant la justice, et sont condamnés à un franc d'amende : le certificat de la mairie, aux termes du règlement invoqué par M. le Président, n'est pas valable : pour être valable, il doit émaner du service de la police des mœurs.

« Le chien reconnaissant » : histoire courte et véridique. Un chien perdu est paternellement recueilli et nourri par un roubaisien compatissant; au bout de quatre semaines fatigué de ne pas voir réclamer le chien, le roubaisien compatissant flanque l'animal à la porte. Mais celui-ci, touché des procédés de son maître occasionnel, persiste à revenir et lui rend, de temps à autre, une amicale visite. Malheureusement, au cours d'un de ces *foote clock*, le chien a eu la fâcheuse idée de déchirer la robe et le tablier d'une respectable dame. Le protecteur du chien décline aujourd'hui toute responsabilité au sujet de cet accident — et l'affaire est remise à huitaine, pour éclaircissements.

Wattrelos. — CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni, jeudi, à six heures du soir, sous la présidence de M. Leuridan Noclin, maire.

Présents : MM. Henri Pollet, adjoint; Spriet Dassonville, Carlos Lepers, Flipot-Ansart, Pierre Vanhoutte, Hien-Dubois, Abel Hazebrouck, Pierre Dhalluin, Lefebvre-Delcroix, Droulers-Loridant, Jean-Baptiste Dubus, Louis Delcroix, Ferdinand Béghin, Louis Deluesto.

Absents : MM. Delmarle-Dupont, Jean-Baptiste Quennoy, Pierre Bonte, Simon Lorfebvre, Dubrulle-Dillies, Flipot Doutreligne, Emile Jubaru, Jean Castel, Lernstelle-Gallois, Adolphe Carnin, Eloward Delplanque.

Démission de M. Delmarle-Dupont, adjoint. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du Nord dans laquelle il annonce que la démission d'adjoint de M. Delmarle-Dupont est acceptée et demande de lui faire connaître s'il existe des vacances parmi les membres du Conseil municipal. M. Delmarle-Dupont reste conseiller municipal.

Demande militaire. — Le Conseil donne un avis favorable à une demande formulée par M. Désiré L. Febvre, tisserand, habitant le hameau du Grimonpont et tendant à obtenir la dispense de sa période d'instruction de 13 jours.

Secours et subsides. — Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil vote une subvention de 100 francs à la société de secours mutuels. Une subvention de 200 fr. est accordée à l'*Union chorale*. — M. Vanhoutte. Lorsque la Musique municipale est allée à Mendon lui a été alloué un subside. — M. Hien. Evidemment non, puisqu'elle n'a rien demandé. — M. le Maire. L'allocation de 200 francs est destinée à couvrir les frais occasionnés par le concours auquel l'*Union chorale* vient d'assister.

— M. Pollet fait remarquer qu'il serait désirable que dans chaque commission un rapporteur soit nommé, pour fournir au Conseil les explications relatives aux demandes examinées. Le Conseil accorde une subvention de 100 francs à la société de gymnastique les *Enfants de la Patrie* et une autre de même somme à Mlle Lonfi s, instructrice au Crétinier.

Demande de Mlle Vanassche — La commission chargée d'examiner la demande de Mlle Vanassche qui sollicite l'emploi d'accoucheuse des indigents a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'y donner suite. — M. FLIPOT-ANSART. Ne pourrait-on lui accorder un subside de 100 francs à titre d'encouragement ? — M. POLLET répond que ce ne serait pas régulier et que le Conseil n'a pas mission de faire la clientèle de cette dame.

Le Conseil décide que, comme par le passé, on délivrera aux indigents des bons pour leur laisser la faculté de s'adresser au médecin ou à la sage-femme qui leur plaira.

Demandes d'instituteurs adjoints. — Par suite de la suppression des cours d'adultes, 4 instituteurs-adjoints qui ont un traitement de 800 francs demandent à la commune un supplément de 200 francs. M. Spriet fait observer que parmi les 4 signataires de la lettre il s'en trouve un, M. Bernard, qu'on a invité la signatnre et qu'il proteste contre l'abus qui a été fait de son nom. M. le Maire déclare que ce procédé n'est pas loyal. — M. Dhalluin. Nous n'avons qu'à examiner le bien-fondé de cette réclamation. — M. Spriet. Le cas que je signale est de nature à faire rejeter la demande.

M. Dhalluin. Il me semble que l'on doit avoir du mal à vivre avec deux francs 50 par jour. — M. le Maire propose de rejeter la pétition parce qu'elle a été rédigée à l'insu de l'un des signataires. — M. Dhalluin. La question n'est pas si grave que cela ; tous les instituteurs sont solidaires, nous n'avons nous autres qu'à envisager leur situation précaire. — M. Spriet. M. Bernard n'a pas voulu signer la lettre parceque il a déjà obtenu une subvention de 100 francs et qu'il ne veut pas avoir l'air de recevoir de l'argent de deux côtés. — M. Dhalluin propose de renvoyer la demande aux commissions scolaire et des finances. Le conseil adopte.

La rue St Joseph. — M. Vanhoutte expose que la rue St-Joseph où se fait un grand passage de piétons est dans un état de délabrement complet et presque impraticable. — M. Dhalluin dit qu'il est d'avis d'y faire exécuter des réparations, mais il faudrait s'assurer si cette rue est classée; si elle ne l'était pas il faudrait demander son classement immédiat et ne pas laisser aux agents voyers le loisir de donner aux constructions des alignements fantaisistes. Adopté.

L'emprunt communal de 363,000 francs. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du Nord annonçant que la commune de Wattrelos est autorisée à réaliser un emprunt de 363,000 francs pour travaux de voirie et invitant le Conseil à faire choix du mode de réalisation de l'emprunt. Le Conseil décide qu'il y a lieu de s'adresser au Crédit foncier.

La nouvelle route du Laboureur. — Une somme de 200 francs est allouée à M. Selosse pour qu'il ait à quitter sa maison pour le 1er juillet, afin de pouvoir ouvrir la nouvelle route du Laboureur à la Vieille Place.

Pétition des habitants du Sapin-Vert. — Le dernier recensement a accusé une agglomération de 2,607 habitants au Sapin-Vert, au Touquet et à la Martinoise. Les habitants de ce quartier populeux réclament une halte au passage à niveau de la route du Mont-à-Leux à Roubaix sur la ligne de Tourcoing à Orchies; le Conseil décide qu'il y a lieu de transmettre cette demande avec un avis favorable.

Le chemin de fer de Wattrelos à la frontière. — M. Dhalluin fait remarquer qu'il serait temps que le Conseil s'occupât de la question de l'emplacement de la gare sur la ligne que l'on doit construire à Wattrelos. — M. le Maire. Une commission sera nommée en temps opportun pour s'occuper de cela. — M. Pollet. Le tracé de la nouvelle ligne n'est pas encore fait et on ne sait pas où elle passera. — M. Dhalluin. Les plans ont été présentés au Conseil municipal, ils ont été envoyés au ministre des Travaux Publics qui les a approuvés; tout le monde d'ailleurs les connaît. Quant à moi je serai d'avis que la gare soit construite à cheval sur le chemin de grande communication.

M. BÉGHIN. — On ne peut pas discuter cette question sans avoir le tracé sous les yeux. — M. DHALLUIN. Jamais question plus sérieuse ne vous a été soumise, M. Pollet n'a-t-il pas d'ailleurs été chargé d'aller voir M. Julien Lagache à ce sujet. — M. POLLET. Parfaitement, et il m'a promis d'user de son influence pour faciliter le plus tôt possible l'exécution des travaux et l'obtention d'une gare à Wattrelos. — M. DHALLUIN. La première chose serait de savoir où cette gare sera construite.

M. Pollet. Il n'y a qu'à prier la Compagnie du Nord de mettre les plans à notre disposition. — M. Hien. C'est cela et qu'on nomme une commission spéciale qui examinera l'emplacement de la nouvelle gare lorsque les plans seront venus. Si dans ce projet, l'emplacement ne nous convient pas, nous serons toujours libre de faire savoir que nous n'en voulons pas ?

Cette proposition est adoptée. Le Conseil décide de faire une démarche en ce sens auprès de la Compagnie du Nord.

Les tramways de Roubaix-Tourcoing. — Il est donné lecture d'une lettre du Conseil d'administration des tramways de Roubaix Tourcoing demandant que le Conseil municipal, s'il est désireux que l'installation des tramways se fasse bientôt, donne son assentiment pour obtenir de l'Etat l'acte de cession à cette Compagnie de la ligne qu'elle vient d'acquérir. La question est ajournée.

Le Conseil approuve ensuite les comptes de la fabrique, ceux du receveur municipal et le compte administratif du maire pour l'exercice 1890. La séance est levée à huit heures.

Wattrelos. — *Entre femmes.* — Jeudi matin, Mme Dubus, cabaretière à l'estaminet de la Belle promenade au hameau du Petit Tournai se trouvait seule chez elle, quand une femme du Crétinier, Mme Corne, fit irruption et lui fit de vifs reproches au sujet de son mari; ces reproches furent accompagnés de gros mots et suivis bientôt de coups. Mme Dubus a été assez vivement frappée et son agresseur, avant de la quitter, a brisé tous les carreaux de la maison.

Croix. — Une rixe s'est produite entre deux cabaretières, Mme Carrette et Mme Mériaux, rue Kléber, mercredi soir. Plainte a été portée par Mme Carrette.

— Des individus, restés inconnus, ont pénétré, la nuit, chez M. Dewas, épicier, à l'Allumette. Ils se sont emparés d'une certaine quantité de marchandises.

Hem. — CONSEIL MUNICIPAL. — *Session ordinaire de mai 1891. — Séance du jeudi 4 juin.* — La séance est ouverte à 11 h. 45, sous la présidence de M. Leuridan, maire.

Sont présents : MM. J. Dufermont et A. Bayart, adjoints ; Cloitaire Jonville, J.-B. Crouzet, P. Desprets, Boussemart, Tesseuil, Carman Gabert Agache, Desbrunet, Jouveneau, D. Dufermont, V. Bouche, Masquelier, L. Leclercq, Loridan, Pollet.

Absents : MM. Malaton, J. Delcroix, Droulers.

M. le maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, 6 mars, qui est adopté sans observations.

M. le président déclare installés MM. Clotaire Jonville et Pollet, nouveaux conseillers.

Le Conseil vote le budget du bureau de bienfaisance.

M. Agache demande, en ce qui concerne les quêtes faites au profit des malheureux, que le bureau de bienfaisance en détermine la nécessité — approuvé.

Le Conseil adopte successivement le compte administratif de l'exercice 90 et le budget additionnel de 1891 après une demande de secours de 60 francs, présentée par M. Leclercq Taffin au profit de la société de secours mutuels de St Charles Baromé de l'Henpempot et approuvée.

Le budget primitif de 1892 est ensuite adopté.

La séance est levée à 1 heure 35 et reprise à 1 heure 45.

Le Conseil approuve les plans d'alignement de 3 chemins ruraux.

L'ordre du jour appelle ensuite la question du bureau de poste.

Après une très longue discussion il est décidé qu'une commission de 6 membres se chargera de faire les démarches nécessaires, de choisir l'emplacement, etc.

Le Conseil décide toutefois que le bureau sera construit aux frais de la commune.

Une somme de 100 francs est ensuite adoptée comme supplément au crédit de la fête du 14 juillet : 50 fr. pour les pauvres et 50 fr. pour l'organisation des jeux.

La séance est levée à 3 h. 20.

Leers. — CONSEIL MUNICIPAL. — *Session ordinaire de mai.* — *Séance du jeudi 4 juin 1891.* — La séance est ouverte à 4 h. 45, sous la présidence de M. Louis Courier, maire.

Présents : MM. Pierre-Joseph Hespel, J.-B. Truffaux, adjoints ; Constant Ducatillon, J.-B. Pucavet, Louis Bacquart, Charles Fournie, Constant Louis, Pierre-François Dubar, Zénobe Duthoit, Henri Meurisse, Henri Derache, Célestin Dupire, Louis Plouvier, Julien Picavet, Jules Salembier, Florentin Lepontre.

Absents : MM. Frédéric Leroy, Leclercq-Lefebvre, Henry Clément, Florimond Delbecq, Jules Delecroix, François Decalonne.

Le Conseil adopte le budget du bureau de bienfaisance et celui administratif communal de 1890.

On procède à la nomination d'un secrétaire : Elu M. Julien Picavet.

Le Conseil vote ensuite le budget additionnel de 1891, le budget du service vicinal et le budget primitif de 1892.

M. LE MAIRE, ayant donné une explication sur les 3,700 fr. restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses faites pour la construction des écoles de garçons, le Conseil se déclare satisfait.

La séance est levée à 6 h. 35

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société chorale l'« Avenir ». — La Commission administrative informe ses membres actifs que dans sa réunion du 3 juin elle a décidé de faire une promenade en ville dimanche prochain. Elle les prie donc d'assister à la répétition du vendredi pour y fixer l'heure de sortie. Elle compte sur leur exactitude.

Une attestation à signaler. — M. Charles Bardy, directeur du service scientifique au ministère des finances, à Paris, s'est livré à une étude consciencieuse des eaux du Saulchoir, et voici le résultat de ses observations : « Il résulte, dit-il, de l'analyse de l'eau du Sauchoir faite par moi que, par sa composition chimique, cette eau peut être classée parmi les *meilleures* eaux ferrugineuses et que, par suite non seulement elle constitue une excellente eau de table, mais encore que son emploi est appelé à rendre de précieux services dans la médication tonique ferrugineuse. » Adresser les commandes à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve ; chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Caille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Ang. Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Hennéquant, Taillier, Florquin, Logez ; chez M. Cheminade, Epicerie Centrale ; MM. Montignies, rue du Bois ; Dandievel, rue Saint-Georges ; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule ; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage ; Cuignet, rue Archimède ; Dauwe-Parent, rue de la Chapelle-Carette ; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet ; Spriet-Voreux, rue de Tourcoing ; Bernard-Spriet, rue de Lannoy ; Dubus-Delespierre, rue de l'Alma ; Félix Tilge, rue Jacquard ; Desfontaines, Grande-Place ; Oudar-Florin, place du Trichon ; Lecomte-Contamine, place de la Liberté. 53126—26468

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53925—26861

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. 26903d

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.

Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à ces conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

5 JUIN 1751. — Lettre relative à un procès à intenter à la veuve Lefebvre de Tourcoing, qui prétendait être en liberté de faire fabriquer des étoffes dans le district de Roubaix. « Cette affaire ne peut être tolérée: si la veuve Lefebvre veut faire travailler des bourats et autres étoffes permises à ceux de Tourcoing, qu'elle le fasse dans le district de Tourcoing et non dans celui de Roubaix, car ce serait le moyen d'entraîner un jour le commerce de Roubaix à Tourcoing ou autres endroits On a déterminé des districts, afin que chaque manufacturier ne fit point fabriquer ailleurs. Or la dite veuve n'a point payé les droits de maîtrise à Roubaix; elle ne fait donc point partie de la manufacture de ce lieu. Les égards, d'accord avec le Magistrat, sont résolus à la poursuivre jusqu'à sentence définitive. » (*Archives de Roubaix*, HH. 28).

5 JUIN 1855. — Sur la proposition de M. Roussel-Dazin, la Chambre consultative décide qu'elle réunira avec le concours de MM. les commissionnaires les éléments d'un musée industriel qui sera mis par suite à la disposition des fabricants de Roubaix sous telles mesures de conservation qui seront adoptées par l'Administration municipale. (*Journal de Roubaix*, 25 juin 1856).

TOURCOING

SAUVAGES AGRESSIONS A RONCQ

Nous avons dit que les deux jours du conseil de révision avaient été d'un calme plat à Tourcoing. Mais il n'en a pas été de même partout et nous regrettons d'avoir à signaler des actes de véritables sauvageries.

Mercredi, vers 5 cinq heures de l'après-midi, M. et Mme Atheygues-Serres, nouvellement mariés, et marchands-colporteurs de parapluies, demeurant dans une rue non encore dénommée, aboutissant à la place Notre-Dame de Lourdes, venaient de faire une tournée à Roncq. Ils revenaient à Tourcoing, par le chemin dit de la Latte, et s'étaient assis sur le bord de la route, non loin de la ferme Destombes et de l'estaminet Delplanque, pour prendre un moment de repos et faire un léger repas. Un groupe de conscrits, revenant de Tourcoing, vint à passer; l'un d'eux prit un parapluie. Le marchand, comme de raison, voulut rentrer en possession de son bien. Alors toute la bande se rua sur M. et Mme Atheygues, les renversa, les accabla de coups, mit en pièces plus de 50 parapluies et ombrelles, fit, en un mot, en quelques minutes, pour plus de 500 fr. de dégâts.

Voyant arriver de loin une voiture, celle de M. Louis Delporte, boulanger, les forcenés se sauvèrent. Les débris des parapluies et ombrelles furent chargés sur la voiture et transportés à la Mairie de Roncq, où il nous a été donné de les voir. Cela rappelle en petit le sac du cabaret du *Nouveau Cœur Joyeux* à Linselles. Les chapeaux de M. et de Mme Atheygues-Serres figurent au milieu de ces épaves, lacérés, déchiquetés, n'ayant plus aucune forme.

Les conscrits de Roncq

Mais ce n'est pas tout ; il y a eu bien d'autres actes de violences commis dans la journée de mercredi. D'abord tout le monde s'attendait à une bataille en règle entre les conscrits d'Halluin et ceux de Roncq. Il y avait, cette année, dans cette importante commune, 71 jeunes gens appelés à subir le sort. Or, sait-on combien on compte de fils d'étrangers sur ce nombre ? — Pas moins de 41 !

A la vallée

Un peu plus tard, un autre groupe de conscrits d'Halluin revenait par la route de Pied-de-Bœuf. Ils commencèrent à insulter un domestique de la ferme Castel, qui travaillait dans les champs. Une nouvelle bagarre s'ensuivit. Le garde Dessilly intervint ; mais on se rua sur lui, on lui arracha son sabre, et on le menaça de l'en frapper. Toutefois les sauvages agresseurs se rendant compte de la gravité du cas, jetèrent l'arme et se disperèrent.

Au « Pied de Bœuf »

Là aussi il y a eu une bataille, vers 5 heures : le même groupe, sans doute qui, un peu plus tard, devait assaillir le garde Dessilly, s'en était pris au domestique de M. L..., de Tourcoing, qui pour leur tenir tête, s'arma d'une clef anglaise qu'il avait dans sa voiture et en frappa à la tête l'un des assaillants, qui l'est bien gardé ensuite de revenir à la charge.

La terreur à Roncq

Nous ne pouvons détailler, par le menu, toutes les batailles qui ont eu lieu à Roncq, mercredi soir. Qu'il nous suffise de dire qu'avant 9 heures tous les cabarets étaient fermés.

Les auteurs

Nous pourrions donner des noms, et surtout des numéros, que les agresseurs portaient en vedette sur leurs casquettes, et dont les victimes ont soigneusement pris note. Nous préférons nous en abstenir aujourd'hui, car l'enquête n'est même pas commencée. Un gendarme d'Halluin s'est bien rendu à Roncq, mercredi après-midi, mais en ce moment la brigade est en qu